

INKANTER SANT-TEGONEG LOGEGINER

Samedi 9 janvier 2016

site internet : www.saint-thegonnec.fr

Numéro 1

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

A l'occasion de la nouvelle année, les élus municipaux de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner convient les associations communales, les nouveaux habitants et l'ensemble de la population à se réunir lors de la: **première cérémonie des vœux de la commune nouvelle de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, le dimanche 17 janvier 2016, à 11h, Salle du Quinquis en Loc-Eguiner.**

SPECTACLE « la vie de Smisse »

Les 25 & 26 Janvier, nous accueillerons la C^{ie} Voix Off pour un spectacle de théâtre, clown et objets : « **La vie de Smisse** ». Un spectacle où les enfants se reconnaîtront et dans lequel les parents se rappelleront les bêtises de leur enfance. Les séances de 10h et 14h seront réservées aux enfants des écoles. **Le 26 janvier, la séance de 17h30 est ouverte à tous** (tarif: 5 euros - En famille, dès 3 ans).

PAROISSE DE SAINT-THEGONNEC.

Tous les bénévoles investis au service de la paroisse en 2015 : équipe pastorale, équipes liturgiques et de funérailles, organistes, conseil économique, équipes ossuaire, ouverture et fermeture des portes de l'église, fleurissement et entretien de l'église, des abords du presbytère et de son jardin, accueil des guides de la SPREV... sont invités à un goûter, à la salle paroissiale, le **mercredi 3 février 2016 à 15 h.**

En cas d'indisponibilité, le signaler en déposant un mot dans la boîte aux lettres de la Maison Paroissiale (face à la boulangerie Autret), rue de la gare.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le vendredi 26 février 2016.

Inscrivez-vous, au plus tard le **mercredi 24 février**, sur simple appel au 0800130132 (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Attention, ne sont collectés que les déchets volumineux et la ferraille déclarés lors de l'inscription. Rien d'autre! Ne mettez ni gravas, ni végétaux, ils ne seront pas ramassés.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PENZE

Attention, veillez à bien dégager vos compteurs d'eau pour le prochain passage du releveur au BOURG de Saint-Thégonnec. La tournée débutera semaine 2.

INFORMATION AUX ASSOCIATIONS DE LOC-EGUINER-SAIN-THEGONNEC

Si vous avez des informations à diffuser, l'Inkanter est là pour vous. Il paraît tous les 15 jours, les semaines impaires. Vous pouvez déposer votre article, au plus tard le jeudi matin, dans une des mairies de la Commune ou l'envoyer par mail à Stéphane D'HABIT, notre contact :

st-thegonnec.information@orange.fr

N'oubliez pas de retourner votre dossier de subvention **avant le 26 janvier 2016.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES DE SAINT-THEGONNEC

La procédure de demande de subvention pour les associations est reconduite comme l'an passé.

Il est donc demandé aux représentants des associations de bien vouloir venir retirer en mairie un dossier de demande de subvention (ou en cas d'empêchement, de solliciter à l'adresse mairie.st-thegonnec@wanadoo.fr un envoi électronique des documents au format pdf).

Le formulaire et ses annexes sont à compléter et à **retourner sous forme papier uniquement pour le 23 janvier 2015 au plus tard** dûment remplis pour être étudiés. Il est également demandé d'y **joindre impérativement un RIB**. Les services municipaux restent disponibles pour toute question ou précision relative à ces documents.

BIBLIOTHEQUE

Actuellement la bibliothèque vous conseille des romans, des policiers, des livres à gros caractères... sur le thème « l'hiver ».

Horaires d'ouverture :

Lundi :	10h à 12h et 16h30 à 18h30
Mardi :	16h30 à 18h30
Mercredi :	14h30 à 18h30
Jeudi :	16h30 à 18h30
Vendredi :	16h30 à 18h30
Samedi :	10h à 12h

SITE INTERNET

Le site internet de la commune va être refait. S'il y a des éléments que vous aimeriez y trouver, vous pouvez faire part de vos idées à la mairie ou par mail: st-thegonnec.information@orange.fr.

PRIME D'ACTIVITE

La Prime d'activité entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Cette prime a pour objectif d'encourager l'exercice ou la reprise d'activité. Prise en charge par les Caisses d'Allocations Familiales, la prime complètera les revenus des allocataires s'ils ne dépassent pas un certain montant. Qui peut être concerné par la Prime d'activité ?

La Prime d'activité s'adresse aux travailleurs, salariés ou indépendants, aux apprentis et aux étudiants-salariés. Pour en bénéficier, les revenus ne doivent pas être supérieurs à environ 1360 € net par mois (1,2 Smic) pour une personne seule. Les étudiants et les apprentis doivent en plus percevoir un salaire minimum d'environ 890 € net par mois pendant au moins trois mois.

Simulation, demande : <http://www.caf.fr>.

Sauf cas particulier, les allocataires n'auront aucune pièce justificative à envoyer pour compléter leur dossier.

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Un "espace jeunes" accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'informations, de conseils et de soutien dans leur orientation sociale et professionnelle. Les permanences de Yoann DUTERTRE à la mairie de Saint-Thégonnec ont lieu un mardi après-midi sur deux, les semaines impaires. Contact : 02 98 15 15 50.

Prochaine permanence le mardi 19 janvier.

En hiver, aérer les pièces 5 minutes par jour, les fenêtres grandes ouvertes

Si vous ouvrez grand les fenêtres pendant 5 à 10 minutes, l'air des pièces est intégralement renouvelé et les murs n'ont pas le temps de refroidir. L'air frais qui vient d'entrer sera rapidement réchauffé. En revanche, l'hiver, si vous entrebâillez votre fenêtre pendant une longue durée, le renouvellement de l'air est insuffisant et les murs et le mobilier sont durablement refroidis. Vous pouvez ainsi consommer jusqu'à 16% de chauffage en plus !

Enfin, sachez qu'un air humide consomme plus d'énergie pour être chauffé qu'un air sec. Or, les habitants d'un logement produisent beaucoup de vapeur d'eau (respiration, cuisine...) Ne pas ventiler en hiver sous prétexte qu'il fait froid vous fera rapidement consommer plus d'énergie, et risque de créer des désordres dans le logement comme l'apparition de moisissure.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie 38 rue du mur MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 55 47 et www.heol-energies.org

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale assure une permanence mensuelle en mairie le premier jeudi de chaque mois, entre 9h et 12h. Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement, s'adresser au CDAS à Morlaix, 21 rue de Poulfanc. Tél. : 02 98 88 99 90.

Prochaine permanence le jeudi 4 février 2016.

PASSERELLE EPAL

Votre enfant a 10 ans en 2016. Il a la possibilité de rejoindre la passerelle dès les prochaines vacances. La passerelle se situe à Ti ar re Yaouank à l'étage, avenue de Bel Air en Saint-Thégonnec.

C'est un endroit où se retrouvent les jeunes âgés de 10 à 13 ans pour participer à diverses activités. Le programme est proposé avant chaque période vacances. Les activités se déroulent de 14h à 17h. Une réunion d'information vous est proposée le mardi 19 janvier à 20 heures à la passerelle. N'hésitez pas à passer le message à toutes les personnes intéressées autour de vous pour les enfants nés en 2006.

Référente des 10/13 ans : Gwen Mescam.

TELEVISION : PASSAGE A LA TNT HD

Le **5 avril 2016**, la TNT passe à la haute définition. Le passage à la TNT HD se fera en une nuit, du 4 au 5 avril, sur toute la France métropolitaine !

QUI EST CONCERNE ?

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.

Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible, sinon la réception de la télévision sera interrompue le 5 avril.

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4). Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57. Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Retrouvez tous les détails des aides et la possibilité de faire une simulation en ligne sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel 0970 818 818 (prix d'un appel local).